

Masques minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieux de soins

(hôpital, soins de courte durée, cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins de longue durée [CHSLD, RPA et autres ressources d'hébergement de ce type]).



Zones généralement établies en milieux de soins	Niveau de risque	Caractéristiques de l'utilisateur	Masques requis lors de tâches (à moins de 2 mètres) auprès de l'utilisateur ¹	
			Sans IMGA ²	Avec IMGA ³
Zone CHAUDE	Usager confirmé pour la COVID-19	a) Usager confirmé par laboratoire pour le SRAS-CoV-2	N95 ou protection supérieure	
		b) Usager confirmé par lien épidémiologique pour le SRAS-CoV-2		
Zone TIÈDE	Usager suspecté pour la COVID-19	a) Usager présentant un tableau clinique compatible avec la COVID-19, sans autre diagnostic (évaluation clinique réalisée par une professionnelle ou un professionnel de la santé qualifié)	N95 ou protection supérieure	
		b) Usager avec un symptôme commun de la COVID-19, nouveau ou aggravé, sans autre diagnostic ou sans l'obtention d'un résultat négatif au test de laboratoire pour le SRAS-CoV-2 (questionnaire effectué par tout travailleur) <i>Symptômes recherchés : Fièvre, anosmie, agueusie ou dysgueusie soudaine, toux récente ou aggravée, difficulté respiratoire ou mal de gorge⁴</i>		
		c) Usager avec deux symptômes moins spécifiques de la COVID-19, nouveaux ou aggravés, sans autre diagnostic ou sans l'obtention d'un résultat négatif au test de laboratoire pour le SRAS-CoV-2 (questionnaire effectué par tout travailleur) <i>Symptômes recherchés : Mal de ventre, nausées, diarrhée, fatigue intense, perte d'appétit, douleur musculaire, mal de tête inhabituel⁴</i>		
Zone FROIDE	Usager à risque modéré ou élevé pour la COVID-19	a) Usager sans symptôme, avec <u>facteur de risque d'exposition</u> à risque élevé (par exemple, un contact à domicile) ou à risque modéré (par exemple, un contact au travail) et sans l'obtention d'un résultat négatif au test de laboratoire pour le SRAS-CoV-2	N95 ou protection supérieure	
		b) Usager sans symptôme qui est considéré comme un <u>contact étroit</u> par l'équipe PCI et sans l'obtention d'un résultat négatif au test de laboratoire pour le SRAS-CoV-2		
Zone FROIDE	Usager à faible risque pour la COVID-19	a) Usager sans symptôme qui est considéré comme un <u>contact élargi</u> par l'équipe PCI	Masque médical ASTM F2100 niveau 1, 2 ou 3	
		b) Usager avec un diagnostic autre que la COVID-19, mais présentant un ou des symptômes compatibles avec la COVID-19 Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • un adulte avec fièvre, nausées, maux de ventre ou diarrhée pour lequel un diagnostic d'appendicite est posé après un examen médical • un adulte avec un mal de gorge pour lequel un diagnostic de pharyngite streptococcique est posé après un test rapide 		
		c) Usager sans symptôme suggestif pour la COVID-19, nouveau ou aggravé ET usager ne présentant aucune exposition documentée à un cas connu ou à un milieu où il y a une éclosion de COVID-19 (ex. : CHSLD, RPA) dans les 14 derniers jours ET usager n'ayant pas séjourné en dehors du Canada dans les 14 derniers jours		

Voir notes au verso

Masques minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieux de soins

(hôpital, soins de courte durée, cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins de longue durée [CHSLD, RPA et autres ressources d'hébergement de ce type]).



NOTES :

- 1 Le masque médical, le N95 ou l'APR de protection supérieure s'ajoutent aux autres équipements de protection requis selon le cas (protection oculaire, blouse et gants). Les travailleuses et les travailleurs devant porter un APR doivent être aptes à l'utiliser, être formés adéquatement pour l'utilisation de cet équipement et un essai d'ajustement (*fit-test*) doit être réussi avant de pouvoir l'utiliser conformément à la norme Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire (CSA Z94.4).
- 2 Exceptionnellement, si l'employeur peut démontrer que des difficultés d'approvisionnement l'empêchent de fournir des N95 ou des APR de protection supérieure aux travailleuses et aux travailleurs qui n'effectuent pas d'IMGA, l'utilisation de masques médicaux (ASTM F2100 niveau 2 ou 3) par ces travailleuses et ces travailleurs est une mesure temporaire dans l'attente des APR requis. Par ailleurs, si l'employeur peut démontrer que des difficultés logistiques l'empêchent d'offrir des essais d'ajustement (*fit test*) à son personnel, l'utilisation d'APR par celui-ci sans essais d'ajustement préalables est une mesure temporaire dans l'attente de ceux-ci. Dans ce cas, l'employeur doit faire une planification des essais d'ajustement pour son personnel. Un inspecteur pourra exiger que cette planification lui soit transmise.
- 3 L'APR de type N95 ou de protection supérieure doit être porté dès l'entrée dans une salle où a lieu des interventions médicales générant des aérosols (IMGA). Ces interventions sont limitées à celles qui sont absolument essentielles. Les indications de soins sont réévaluées au besoin, ou une analyse médicale est réalisée pour voir si une autre solution de soins est possible. Ces interventions doivent survenir dans une chambre individuelle, et la porte doit demeurer fermée. Le nombre de personnes présentes durant l'IMGA et immédiatement après doit être limité. La ventilation mécanique ou naturelle de la pièce devrait être optimisée, le cas échéant, pour diluer les particules infectieuses produites. L'ajout de moyens supplémentaires pour améliorer temporairement la ventilation devrait être envisagé, par exemple l'ouverture d'une fenêtre, l'activation du ventilateur d'extraction de la salle de bain ou l'ajout d'un purificateur d'air à haute efficacité.
- 4 Ces listes de symptômes sont tirées du document [Outil décisionnel pour l'infirmière au triage à l'urgence](#), publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 5 Voir la section Gestion des IMGA chez les usagers jugés non à risque de COVID-19 (dits « patients froids ») de cette publication.

Cette graduation du risque pourrait évoluer en fonction de la situation épidémiologique et de l'évolution des connaissances scientifiques publiées, notamment celles sur l'effet protecteur de la vaccination contre le SRAS-CoV-2.